

Les députés ont discuté aujourd'hui de participation spontanée, d'une série de combinaisons et de permutations: j'y reviendrai plus longuement dans un instant. Dans l'évolution vers le concept ou la caractéristique de participation volontaire du régime de stabilisation, ce n'est pas facile à réaliser si l'on veut que le programme soit tout à fait efficace, mais c'est le genre de chose qu'apprécieront sûrement les cultivateurs de l'Ouest.

On prévoit aussi dans ce régime de stabilisation la création d'un comité consultatif de cinq membres, cultivateurs ou représentants des cultivateurs, qui en guideront l'administration.

On a déjà parlé ce soir des frais d'administration du régime. Je sais que le ministre nous en dira davantage à ce sujet, probablement dans ses dernières observations ou au comité, mais il est déjà clair que les frais d'administration du programme ne seront pas assumés par les cultivateurs de l'Ouest, par leur Compte de stabilisation, mais par le Trésor.

Autre aspect intéressant, qui plaira sûrement au député de Saskatoon-Biggar, c'est que les versements aux cultivateurs échapperont aux poursuites judiciaires.

En outre, la solvabilité de la Caisse de stabilisation, c'est là un autre point mineur, mais intéressant, est garanti par le Trésor. De plus, chaque fois qu'il y aura un surplus en caisse, l'administration fédérale versera des intérêts à l'agriculteur. C'est là toute une série de petites choses, si l'on veut. Mais les agriculteurs seront heureux d'en profiter quand ils en connaîtront mieux le mécanisme. Ils ne manqueront pas de trouver la stabilisation avantageuse à certains égards du moins.

J'ai suivi très attentivement la plupart des interventions qui ont marqué les deux ou trois jours de discussion du bill C-41. Il est venu d'en face trois principales critiques. La première, celle qui a retenu le plus longtemps l'attention des députés, porte sur la complication du bill. C'est que le problème est compliqué. Depuis longtemps, les producteurs céréaliers de l'Ouest voient leurs revenus fluctuer d'une année sur l'autre. Impossible de se réjouir quand les choses vont bien, car on craint ce qui va suivre. Il suffit de voir ce qui se passe depuis un quart de siècle, c'est-à-dire depuis la dernière guerre mondiale, pour voir que les revenus céréaliers ont une courbe en dents de scie. Comme l'a dit le député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin), le problème consiste à tirer d'inquiétude les agriculteurs, et plus généralement la population de l'Ouest, qui vivent dans la crainte depuis je ne sais combien d'années. Car dans l'Ouest, toute l'économie marche en fonction des revenus agricoles.

Ce phénomène ne date pas de cinq ans, de quinze ni même de vingt ans. Il est beaucoup plus ancien, et je suppose qu'il s'est aggravé à la longue. Il est donc très difficile de régulariser cette fluctuation perpétuelle des revenus de l'Ouest. Jusqu'ici, on n'avait connu que des remèdes fragmentaires, d'un effet purement superficiel, mais pas de solution simple ou rapide.

Stabilisation concernant le grain de l'Ouest—Loi

Comme on l'a dit publiquement et en privé des deux côtés de la Chambre, il importe d'informer les agriculteurs de la complication du programme, afin de connaître leurs points de vue et de tout expliquer par le détail. C'est la seule façon de savoir que tous les intéressés comprennent bien le régime. Mais ce n'est pas faire œuvre constructive que de se contenter de dire que tout cela est bien trop compliqué, ou qu'on n'a pas eu le temps de lire le bill en entier.

On pourrait dire, je suppose, que si la solution avait été rapide, simple et facile, même le gouvernement qui, il y a 15 ans, siégeait à la Chambre avec la plus forte majorité de toute l'histoire, aurait pu avoir la chance de tomber dessus, mais cela n'est pas arrivé parce que le problème le dépassait quelque peu.

L'autre critique formulée ce soir, qui me paraît la plus logique et la plus intéressante, critique sur laquelle je voudrais m'arrêter assez longuement quand nous en serons à l'étape du comité, porte sur le caractère facultatif du régime et sa régionalisation accrue.

Le caractère facultatif me paraît avoir deux aspects, et le député de Saskatoon-Biggar y a fait allusion au moins indirectement. En premier lieu, il y a le cas du cultivateur qui adhère au programme déjà en place, c'est-à-dire dans deux ou cinq ans, ou deux semaines après la proclamation du bill. Que lui arrive-t-il? Aux termes du bill actuel, l'intéressé serait inclus dans les calculs.

Les suggestions présentées par les organisations agricoles et d'autres paraissent logiques quand on s'y arrête; on a proposé que le cultivateur qui se lance en agriculture après la mise en place du régime devrait avoir la possibilité de décider de s'en retirer. J'aimerais beaucoup étudier cette suggestion en détail lorsque des groupes agricoles viendront sûrement témoigner devant le comité permanent et que les députés en profiteront pour l'examiner. Il semble y avoir des raisons fondamentales pour élargir le caractère facultatif du régime de manière à inclure le nouveau céréaliculteur.

Il y a un autre aspect qu'a mentionné le député de Saskatoon-Biggar et sur lequel le député de Rocky Mountain (M. Clark) n'a fait que passer. Cet aspect concerne le type qui participe au régime une année, se retire l'année suivante, veut ensuite y revenir pour en sortir à nouveau et y revenir enfin. C'est l'opportuniste, celui qui, je suppose, voudrait profiter des avantages de la stabilisation quand elle est favorable à sa situation financière, mais ne veut vraiment pas y contribuer ou y investir quand les choses vont bien, parce qu'à ce moment-là, il ne voit pas la nécessité d'un programme de stabilisation.

Je tiens à étudier la dernière proposition de très près, avant de faire des concessions sur ce point. Il est important, à mon avis, de permettre au producteur de changer d'avis, s'il a décidé de ne pas adhérer au programme, et de demander à y participer. Mais que nous poussions plus loin, jusqu'à lui permettre de décider, d'année en année, ce qu'il veut faire, je crois que c'est une proposition sur laquelle il faudra réfléchir sérieusement avant de se prononcer.